



Association québécoise  
**Plaidoyer-Victimes**

Le 25 mai 2010

Aux membres du Comité permanent de la sécurité publique et nationale  
Chambre des communes  
131, rue Queen, sixième étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Objet : Étude du projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule)**

Madame, Monsieur,

En 1995, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes alliait sa voix aux familles des victimes de l'École Polytechnique pour appuyer le projet de loi C-68; en 2000, elle s'opposait à la création de *Journées de la relève*, projet destiné à promouvoir la chasse chez les jeunes de 12 à 18 ans; en 2006, elle dénonçait le projet de loi C-21, Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* (non-enregistrement des armes à feu ni prohibées ni à autorisation restreinte).

Le 13 mai dernier, Plaidoyer-Victimes appuyait la Coalition pour le contrôle des armes afin de dénoncer le projet de loi C-391, Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur les armes à feu* (abrogation du registre des armes d'épaule), déposé par le gouvernement conservateur à la Chambre des Communes en mai 2009 et qui se retrouve aujourd'hui devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale.

Au cours des dernières semaines, plusieurs organismes d'aide aux victimes et qui se portent à la défense de leurs droits ont demandé le rejet de ce projet de loi.

Le 26 mai 2010, M<sup>me</sup> Patricia De Villiers (CAVEAT) déposera un mémoire intitulé *Costs of Gun Violence and the Impact on Victims* au Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Comme d'autres organismes tels que le Canadian Resource Centre for Victims of Crime, Canadian Crime Victim Foundation, United Mothers Against Violence, nous nous joignons à M<sup>me</sup> De Villiers afin de demander que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale prenne clairement position CONTRE le projet de loi C-391 et toutes modifications futures visant à restreindre la portée ou à abolir le Registre canadien des armes à feu.

Ce Registre a été développé pour assurer une plus grande sécurité des Canadiennes et des Canadiens, particulièrement celle des personnes plus vulnérables à la violence comme les femmes et les enfants.

Les députés de la Chambre des communes, quel que soit leur parti d'allégeance, ont l'occasion de montrer, en rejetant ce projet de loi, que la protection des victimes d'actes criminels et de leurs familles constitue une priorité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,



Arlène Gaudreault